

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Exploitation des marchés d'approvisionnement - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2020

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses du contrat de délégation de service public, la Ville a reçu le rapport financier et technique de la société SOMAREP, délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, pour l'exercice 2020.

En application du code général des collectivités territoriales, ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 15 septembre 2021 et sera mis à disposition du public.

L'exploitation des marchés au cours de l'année 2020 ne s'est pas accompagnée d'un changement significatif des prestations à charge du délégataire. Cependant, la crise sanitaire de la Covid-19 a impacté sensiblement son exploitation qui a dû être interrompue, par décret gouvernemental, entre le 23 mars et le 12 mai 2020. A sa réouverture, les stands de produits manufacturés n'étaient pas autorisés. Cette crise a eu un impact sur le recrutement de nouveaux commerçants et notamment les volants et la fréquentation de la clientèle (confinement et filtrage).

Le montant de la redevance a été porté à 61 996 €, en liaison avec une hausse de 1,25 % des droits de place.

Les principales caractéristiques de l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020 sont les suivantes.

Pour ce qui concerne les commerçants

Pour l'année 2020, 45 commerçants abonnés ont été présents sur les deux marchés de la Ville, respectivement 11 sur le marché biologique et 34 sur le marché traditionnel (nombre identique à 2019).

S'agissant des commerçants « volants », leur nombre varie d'une quinzaine de commerçants pour la séance du mercredi à une moyenne de vingt-sept pour la séance du samedi sur le marché traditionnel et de 3 commerçants volants le dimanche sur le marché biologique (nombre identique à 2019).

Pour ce qui concerne les animations des marchés

Sur le marché traditionnel :

En raison de la crise sanitaire 1 seule animation a pu être organisée sur les deux marchés :

- le samedi 19 décembre 2020 : 1 400 bons d'achats distribués d'une valeur de 5 euros
- le dimanche 20 décembre 2020 : 100 bons d'achats distribués d'une valeur de 5 euros

Pour ce qui concerne le personnel

En ce qui concerne le personnel d'exploitation (composé du régisseur placier et de l'équipe de manutention et de nettoyage), l'équipe est stable à 4 personnes à temps partiel en 2020.

Pour ce qui concerne le bilan financier

Le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2020 de 134 536 €, s'est caractérisé par une baisse de l'ordre de 16 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2019 (160 797 €). Cette perte de CA conjoncturelle s'explique principalement par l'absence de paiement des droits de place lors de la suspension des séances du marché traditionnel et bio durant le confinement, en avril et mai 2020.

Le poste dépenses et charges de personnel entre 2019 (59 120 €) et 2020 (45 280 €) est en baisse de 23 % également. Cette baisse s'explique principalement par une baisse nette des postes « salaires » et « charges sociales », liée au ralentissement de l'activité, qui sont passés de 53 362 € en 2019 à 41 173 € en 2020.

Le niveau des achats et charges externes de 2020 (17 337 €) a baissé de près de 16 % par rapport à 2019 (20 566 €). Cette baisse s'explique principalement par une baisse significative des postes « fournitures », « entretien du marché » et « frais de siège », liés au ralentissement de l'activité, qui sont passés de 19 299 € en 2019 à 10 757 € en 2020.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, le montant de la redevance payée par le concessionnaire reste inchangé.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020.